

# Ces plantes envahissantes qui font suer Genève

Notre canton est très concerné par les néophytes invasives, qui nuisent à la biodiversité ou menacent notre santé. Zoom sur un phénomène invisible pour qui n'est pas un expert en botanique.

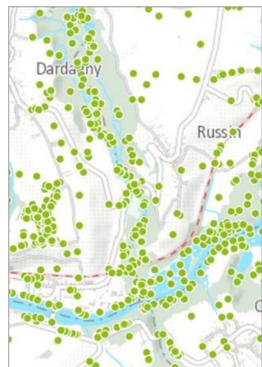
Cathy Machereil

Nous sommes fin mai, dans le bucolique vallon de l'Allondon. Dans une clairière jouxant la rivière, de hautes plantes avec de petites fleurs blanches naissantes se sont étalées sur plusieurs dizaines de mètres carrés. «Ça, c'est de la vergerette annuelle, l'*Erigeron annuus*», nous indique notre guide du jour. «Cette plante invasive, dont nous avons d'abord sous-estimé le caractère envahissant, figure aujourd'hui parmi nos priorités. Car pour celle-ci, on en est au stade où l'on peut encore espérer son élimination dans les sites d'intérêt du canton.» Emmanuelle Favre, botaniste, est responsable du programme flore à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Dès le lendemain, une armée de mains, en l'occurrence celles de civilistes, s'échineront durant trois jours à les déraciner, une à une. Sans quoi chacune de ces plantes disséminera leurs graines (10'000 à 50'000 graines par individu) sur plusieurs kilomètres. Tous les printemps, il faut recommencer ces travaux de Sisyphe, pour toutes sortes de plantes et dans tous les coins du canton. On compte chaque année à Genève une centaine d'interventions de ce type par des équipes supervisées par l'OCAN.

## Vingtaine d'espèces invasives

Les mois de mai, juin et juillet, période de floraison, représentent le pic de l'activité de lutte contre les plantes exotiques dites envahissantes, appelées aussi néophytes invasives, un fléau relativement invisible pour les promeneurs du dimanche, et souvent méconnu de la population. Et pourtant, notre canton compte une bonne vingtaine d'espèces végétales indésirables. Là où elles poussent en trop grand nombre surgit la désolation pour la flore locale, voire des dégâts pour les cultures ou même un danger pour la santé humaine. «La problématique concerne toute l'Europe, mais à l'échelle suisse, le Tessin et Genève, en tant que portes d'entrée du pays et du fait de leur climat tempéré, sont particulièrement exposés», relève Emmanuelle Favre.

Ces envahisseuses sont parfois installées de longue date sous nos contrées,



Un extrait de la carte cantonale des interventions (arrachage, fauchage...) réalisées sur les néophytes envahissantes. Ici le long du Rhône et de l'Allondon. Chaque point détaille l'espèce et l'année d'intervention. La carte montre la somme des actions réalisées depuis une vingtaine d'années. L'ensemble du canton est ainsi couvert de points. SRC

d'autres sont arrivées plus récemment. Parfois par accident, mais bien souvent ces plantes ont pu être introduites pour des raisons économiques ou à des fins horticoles, car appréciées pour leur valeur ornementale. La très répandue renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), par exemple, cumule ces deux raisons. Elle est arrivée en Europe au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle comme plante ornementale, puis fut exploitée pour ses propriétés mellifères et fourragères, pour finalement coloniser au XX<sup>e</sup> siècle toutes les régions tempérées du continent. Là où elle s'installe, surtout au bord des rivières, cette espèce dont les massifs sont très denses ne laisse guère de chance aux autres plantes. Elle provoque en outre une érosion des berges des cours d'eau. La renouée du Japon est déjà en phase exponentielle sur le territoire genevois, mais sans une lutte acharnée, elle s'y serait définitivement installée. Il en va de même avec le solidage géant (*Solidago gigantea*), l'impaticie glanduleuse (*Impatiens glandulifera*) et la plus rare berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), trois plantes introduites en Europe pour leur qualité ornementale.

«Le bassin genevois, avec son climat tempéré et son statut de porte d'entrée en Suisse, est très touché par le problème des néophytes invasives»

Emmanuelle Favre, responsable du programme flore à l'OCAN

À chaque envahisseuse son terreau favori. Le seneçon du Cap (*Senecio jacobinae*), lui, s'est développé accidentellement, comme la très allergène ambrosie, en profitant de terrains en friche. En Suisse romande, on a vu apparaître le seneçon pour la première fois à la gare de Denges en 1987, et depuis ses fleurs jaunes ont colonisé les voies de chemin de fer et les bordures d'auto route. Sa dissémination dans les vergers et les prés fait diminuer les rendements des cultures.

Des problèmes ont aussi surgi par des effets de mode contemporains. Plusieurs espèces de jussie, plante ornementale d'étang pour les variétés plus grandes ou d'aquarium pour les plus petites, engendrent aussi de gros soucis. L'an dernier, 200'000 francs ont dû être investis pour assainir l'étang du Bois-des-Mouilles, à Onex, où un probable déversement d'aquarium est venu bouleverser l'équilibre de la faune et la flore... Dans un autre genre, les propriétaires de villas ne le savent pas toujours, mais le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), l'alternative au thuya pour les haies anti-voisinage utilisé dès les années 60, est également un véritable conquérant de territoires, bien loin des quartiers résidentiels. Ses graines font les délices des oiseaux, qui les dispersent, celles-ci germent ensuite à merveille dans toutes sortes de sol, y compris en forêt.

## Mauvais choix

La méconnaissance des effets colonisateurs de certaines plantes n'est pas que le fait de particuliers. Des politiques publiques ont aussi causé des dégâts. L'ailante (*Ailanthus altissima*) ou faux vernis du Japon, par exemple, a été planté dans maintes localités genevoises dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, avant que l'on

ne découvre que cet arbre, qui peut mesurer jusqu'à 25 mètres, a une très forte capacité de germination et de croissance, aux dépens d'autres espèces. Il faudrait aujourd'hui les abattre, mais le contexte politique n'est pas des plus faciles...

Même problème avec le robinier (*Robinia pseudoacacia*). Il a longtemps été utilisé à Genève pour stabiliser les talus. L'espèce a même été plantée dans le vallon de l'Allondon. Cet arbre qui peut croître de 2 mètres par an est un véritable ennemi de la biodiversité, tant il appauvrit les sols et empêche les espèces indigènes de se développer. Sans pouvoir couper ces robiniers sis en réserve naturelle, il faut maintenant agir sur leur sève en les entaillant pour les empêcher de développer leurs effets nuisibles.

## Vers une loi plus stricte?

«Il a fallu attendre les années 90 pour que la prise de conscience se fasse sur la problématique des espèces envahissantes et que les botanistes commencent à les répertorier, puis encore une dizaine d'années pour que des mesures de lutte appuyées par une base légale se mettent en place à l'échelle de la Suisse», explique Emmanuelle Favre. Depuis 2008, une ordonnance fédérale (ODE) établit le triple principe d'autocontrôle, de diligence et de devoir d'information pour la mise en circulation des organismes dans l'environnement. Sur le papier, cela veut dire que toute personne qui importe, commercialise ou plante des espèces doit s'assurer qu'elles ne seront pas dommageables pour l'environnement ou la santé humaine. Sont concernées quelque 41 espèces qui figurent sur une liste noire établie par les botanistes du Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse (Info Flora), ainsi que les 16 autres d'une «watch list», donc à surveiller de près. Par ailleurs, en annexe de la loi, 12 espèces - dont 11 sont d'ailleurs présentes sur le sol genevois - figurent dans une liste de plantes désormais interdites.

Cette législation est-elle déjà dépassée? Alors qu'un projet de révision de la loi sur la protection de l'environnement est actuellement en consultation, les botanistes cantonaux poussent pour qu'en matière de plantes invasives, l'inventaire des espèces interdites soit étendu à la liste noire d'Info Flora, ce qui n'est pour l'heure pas prévu. Il faut dire qu'une liste plus longue signifierait aussi davantage de moyens à engager.

Les responsables cantonaux, qui se sont mis en réseau au sein d'un groupe de travail appelé Cercle exotique, arrivent au constat que l'ODE et son principe d'autocontrôle ne sont pas suffisants pour combattre certaines néophytes envahissantes. En février 2020, ce groupe de travail publiait la liste de 24 plantes supplémentaires dont il faudrait renoncer à la vente. Un accord a été passé avec Jardins Suisse, l'organisation faïtière des jardinières et des pépiniéristes, qui a édité une charte appelant au retrait volontaire des rayons de certaines espèces. Il n'empêche que certaines d'entre elles continuent à être vendues. «La lutte contre la commercialisation est compliquée, dit Emmanuelle Favre. Aujourd'hui, les plantes s'achètent sur internet. Et à Genève, vous avez beau passer des accords avec le commerce local, on peut toujours aller s'approvisionner en France voisine, où les réglementations sont différentes. La sensibilisation des professionnels et du public à cette problématique et l'encouragement à privilégier les plantes indigènes sont les clés pour parvenir à lutter contre les néophytes envahissantes. C'est en tout cas le choix que nous avons fait à Genève.»



## L'herbier, non exhaustif, des «envahisseuses»



### La berce du Caucase

Cette espèce est arrivée en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle comme plante ornementale et pour ses propriétés mellifères, avant de coloniser le continent. On dit d'ailleurs que sa conquête européenne serait partie de Genève. Du haut de sa longue tige (2 à 5 mètres), cette plante à fleurs en ombrelle fait disparaître les espèces indigènes par étouffement (manque de lumière) et provoque l'érosion des berges des cours d'eau. Pour rien arranger, elle engendre de graves brûlures en cas de contact et se montre résistante aux dés herbants chimiques. Encore assez rare, on la trouve notamment du côté des rives de l'Hermance. DR

### L'ailante

Les botanistes cantonaux recommandent qu'il ne puisse plus être vendu, tant cet arbre, très résistant à la sécheresse et à la pollution, passablement planté à une époque car produisant beaucoup d'ombre, étouffe aussi toute la petite flore ayant besoin de soleil. Son écorce et ses feuilles sont en outre nocives pour l'être humain, générant des irritations cutanées. L'ailante ou faux vernis du Japon avait été introduit en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a aussi été utilisé pour soutenir les berges et les talus menacés d'éboulement. Dans le canton, on en trouve beaucoup dans la ceinture urbaine. DR



Le solidage du Canada. Invasif, mais bon pour la pollinisation. DR

## Débat

«Et si l'on arrêtait de s'en prendre aux plantes?»

Espèces interdites, liste noire, «watch list», la lutte contre les plantes exotiques considérées comme invasives passe par toute une catégorisation en gradation du danger qu'elles représentent pour la flore indigène, pour les activités économiques ou pour la santé humaine. Or, cette approche fait débat dans la communauté scientifique. S'il est important de préserver la flore indigène, et s'il est indéniable qu'il faut lutter contre la propagation des espèces dont les effets sont ravageurs, certains biologistes se montrent aussi critiques sur une approche «qui a tendance à ne dépendre que les effets négatifs d'une espèce», dit Martin Schlaepfer, enseignant du développement durable à l'Université de Genève et qui, lui aussi, fait partie de ces biologistes un brin critiques. «L'approche sur les plantes envahissantes est rarement neutre, un seul effet négatif peut amener à placer une espèce sur la liste des plantes invasives, alors que celle-ci peut aussi avoir des effets positifs. Le solidage canadien, par exemple, est visité par les insectes pollinisateurs. Je ne dis pas qu'il ne faut pas lutter contre les solidages, très présents dans les réserves naturelles. Mais on n'analyse que rarement la plante dans son fonctionnement systémique global.»

Le débat revêt aussi un caractère philosophique, voire éthique. «On a un peu trop tendance à opposer «plantes indigènes à protéger» aux «plantes exotiques poten-

tiellement dangereuses», ce qui introduit un biais dans l'approche scientifique», poursuit Martin Schlaepfer. «C'est comme si l'on cherchait à préserver une nature d'antan, comme s'il y avait une nature pure, et une autre, pervertie par la main de l'homme. Or, la nature s'est toujours transformée, elle s'est toujours adaptée à des conditions qui évoluent en permanence. Enfin, d'un point de vue éthique, on peut se demander s'il est juste de s'en prendre à ces plantes qui, pour la plupart, sont ici parce que ce sont les humains qui les ont introduites. On lutte ici en bout de chaîne contre les effets de la globalisation plutôt que de s'interroger sur les bienfaits ou non de la globalisation elle-même.» C.M.

## Définition

La Suisse dénombre environ 3000 espèces de plantes à fleurs et de fougères. Sur ces 3000 espèces, 12% sont appelées néophytes, soit apparues à partir de 1500 et la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, première étape des grands échanges internationaux et de la globalisation. Seule une partie de ces néophytes sont qualifiées d'envahissantes - une quarantaine à ce jour - car elles se développent massivement, au détriment d'autres plantes d'un espace naturel. C.M.

## Vallon de l'Allondon

Fin mai, des civilistes s'emploient à une opération d'arrachage dans une clairière envahie de vergerette annuelle. Cette plante (au premier plan à droite) est l'une des néophytes invasives qui préoccupent le Canton. Il faut agir à cette saison, au moment où la plante est affaiblie car elle met toute son énergie dans la floraison. Au même endroit, des robiniers faux-acacia (en haute à droite), autre espèce envahissante, ont été volontairement asséchés de leur sève pour empêcher qu'ils ne nuisent à la flore locale dans cette réserve naturelle. STEVEE LUNCKER-GOMEZ/CATHY MACHEREIL



### Le solidage géant

Il est l'ennemi par excellence des réserves naturelles du canton, autant de zones humides où il se plaît à proliférer. Le solidage géant est originaire d'Amérique du Nord. Il possède un système de rhizomes efficace, se développe extrêmement rapidement, chaque individu pouvant disséminer 20'000 graines. Ses grands bouquets denses étouffent la végétation indigène. Le fait qu'il était prisé pour ses vertus ornementales dans les jardins privés a favorisé sa dissémination. Il est désormais interdit de commercialisation, tout comme son cousin le solidage du Canada, lui aussi présent dans le canton. DR

### L'élodée de Nuttall

Originaire d'Amérique du Nord, cette plante aquatique a été importée en Europe pour être utilisée en aquariophilie. On la repère à l'état sauvage en 1939, et elle arrive dans les lacs suisses allemands dans les années 70. À Genève, celle qu'on appelle aussi peste d'eau, portant bien son nom, est apparue en 1993, et depuis, elle tapisse le fond du lac et du Rhône. Les baigneurs la connaissent bien. Le combat relatif à son éradication est perdu, tant elle s'est installée. On ne peut que procéder à des arrachages par faucardage pour empêcher qu'elle ne prolifère davantage. DR



### Le robinier faux-acacia

Très résistant à la sécheresse, capable de croître très rapidement (1 à 2 mètres par an), le robinier faux-acacia a beaucoup été utilisé en ville et en campagne pour stabiliser les talus. Or, il se retrouve aujourd'hui sur la liste noire des espèces invasives. Il colonise facilement des lieux dénudés ou des prés secs, mais aussi les clairières, les bords de chemins, les endroits rocheux. De par sa densité le long des cours d'eau et sur les zones alluviales, il concurrence les plantes héliophiles (qui ont besoin de soleil pour pousser) et il banalise ainsi la flore. Son écorce, ses graines et ses feuilles sont toxiques. DR

### Le laurier-cerise

Cet arbuste à croissance rapide, originaire du sud-est de l'Europe et d'Asie Mineure, figure sur la liste noire des néophytes invasives. Il est très utilisé pour la réalisation de haies et ses fruits sont très prisés des oiseaux, qui les répandent sur de grandes distances, si bien qu'on retrouve des plants disséminés un peu partout sur le territoire, jusque dans les forêts (notamment de Veyrier). Le laurier-cerise appauvrit la flore des sous-bois, il est aussi toxique. Il devrait faire l'objet d'un avertissement étiqueté dans les jardinerie. C'est loin d'être partout le cas, selon nos observations. DR



### La renouée du Japon

Ses fleurs sont mignonnes et cette plante exotique se vendait très cher en Allemagne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Capable de s'installer sur une grande variété de substrats, elle est devenue l'une des espèces les plus invasives du canton. Elle est très présente au bord de l'Arve et de la Drize. DR

## Et encore...

De nombreuses autres plantes invasives sont présentes sur le sol genevois. Parmi les plus problématiques: l'ambrosie, l'impaticie glanduleuse, le seneçon sud-africain, le sumac, le bunias d'Orient, l'arbre à papillons (buddleia). C.M.